

APPEL A PROJETS CVEC

Règlement et conditions d'éligibilité 2023/2024

Calendrier des commissions

Date de transmission des dossiers avant le :	Date de passage en commission :
Lundi 23 octobre 2023	Jeudi 9 novembre
Lundi 29 janvier 2023	Jeudi 8 février
Lundi 25 mars 2023	Jeudi 4 avril
Lundi 27 mai 2023	Jeudi 6 juin

Appels à projets

- 4 appels à projets par année universitaire/scolaire
- Dossier à renseigner et à adresser accompagné des devis, budget à l'équilibre et tous les éléments utiles à la prise de décision
- Accompagnement du Crous au montage de projets par les services compétents projets.cvec@crous-creteil.fr

Objectifs

Améliorer les conditions de vie des étudiants

Critères d'éligibilité

- Projet porté par un établissement d'enseignement supérieur situé sur l'académie de Créteil, pour le compte d'une direction, d'un service, d'une composante...
- Relever, conformément à l'article L.841-5 du Code de l'éducation, d'un des axes suivants : l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants ainsi que la prévention et l'éducation à la santé
- Bénéficier largement à la communauté étudiante au sein des campus et des lieux de vie étudiante.

- Répondre aux appels à projets dans les délais impartis et présenter un dossier complet ainsi qu'un budget à l'équilibre
- S'engager à faire apparaître le logo du Crous de Créteil sur tous les supports de communication relatifs au projet
- Seuls les établissements d'enseignement supérieur non bénéficiaires du reversement de la CVFC peuvent demander un financement à 100% ; pour tous les autres seules les demandes de co financement seront examinées

Critères de non-éligibilité

- Projet ne relevant ni de la vie étudiante ni d'un des axes suivants : accueil et accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif, prévention et éducation à la santé
- Projet déjà réalisé à la date de la commission
- Projet à but lucratif et/ou commercial
- Projet lié à la recherche, relevant du cadre des formations, achat de matériel pédagogique
- Participation à un voyage d'études, touristique ou un raid
- Frais de transport et d'hébergement
- Actions vers d'autres publics que les étudiants : lycéens, visiteurs extérieurs...

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER
- Tous les justificatifs budgétaires disponibles concernant le plan de financement (devis – factures, attestation des co-financements acquis ...)
- RIB de l'établissement et fiche tiers complétée
- Tous documents que vous jugerez nécessaire à la bonne compréhension du projet : plan de communication, dossier de presse, plans, photos etc.